

Fiche de données de sécurité

Selon 1907/2006/CE (REACH), 2015/830/UE

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Étiquette d'un produit: DEEP CAST EPOXY HARDENER

Registrierte Nr. REACH: 01-2119556886-20-000

CAS-Nummer: 39423-51-3

EINECS-Nummer: 500-105-6

Produktcode: DEEP CAST HARDENER

Synonyme: PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLATED, REACTION PRODUCTS WITH AMMONIA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Entreprise: Eli-Chem Resins UK Ltd

212 Dunsfold Park

Stovolds Hill

Cranleigh,

GU6 8GA

Tel: +44(0) 1483 266636

Email:sales@elichem.co.uk

1.4 Numéro d'urgence:

Tel: +44(0) 1483 266636

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :

La classification de ce produit a été effectuée conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008.

Nocif en cas d'ingestion: H302+312,Aquatic Chronic 2: H411,Provoque des brûlures de la peau et des

Peut provoquer une allergie cutanée:H318

2.2 Éléments d'étiquetage:

Règlement CLP (CE) n° 1272/2008 :

Avertissement

Mentions de danger :

H302+H312:Nocif en cas d'ingestion

H318:Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H411 :Aquatic Chronic 2-Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Pictogrammes de danger :



GHS05



GHS05



GHS07

Mots d'avertissement : Danger

Conseils de prudence : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P501 :Éliminer le contenu/récipient dans conteneur

P102:Tenir hors de portée des enfants.

P301+312: EN CAS D'INGESTION:Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.../en cas de malaise.

P273 – Éviter le rejet dans l'environnement.

P271 – Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P281 – Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P270 – Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P330 – Rincer la bouche.

P305+351+338:EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau

pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 – Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

2.3Autres dangers :

Très toxique en cas d'ingestion. Très toxique par contact cutané. Un danger plus grave Dommages aux yeux.

PBT: la substance ne rentre pas dans cette classification

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance:

Caractérisation chimique:DEEP CAST EPOXY HARDENER

CAS-Nummer: 39423-51-3

EINECS-Nummer: 500-105-6

Nr. REACH: 01-2119556886-20-000

Contient : Propylidynetriéthanol, propoxylé, produits de réaction avec l'ammoniac

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours:

Par contact cutané :

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés, rincer la peau ou doucher la personne affectée le cas échéant avec beaucoup d'eau froide et du savon neutre. Dans les cas graves, consultez un médecin. Si le produit provoque des brûlures ou du gel, les vêtements ne doivent pas être retirés car cela pourrait aggraver les blessures causées s'ils sont collés à la peau. Si des cloques se forment sur la peau, elles ne doivent jamais être crevées car cela augmenterait le risque d'infection.

Par contact visuel :

Rincer abondamment les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Ne laissez pas la personne affectée se frotter ou fermer les yeux. Si la personne blessée utilise des lentilles de contact, celles-ci doivent être retirées à moins qu'elles ne soient collées aux yeux, car cela pourrait causer d'autres dommages. Dans tous les cas, après nettoyage, un médecin doit être consulté au plus vite avec la FDS du produit.

Par ingestion/aspiration :

Ne pas faire vomir, mais si cela arrive, gardez la tête baissée pour éviter l'aspiration. Gardez la personne touchée à du repos. Rincer la bouche et la gorge, car elles peuvent avoir été affectées lors de l'ingestion.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Par contact cutané :

Peut provoquer des cloques

Par contact visuel :

Peut provoquer des brûlures à la cornée. Peut causer des dommages permanents.

Par ingestion :

Des brûlures chimiques peuvent survenir au niveau des lèvres. Du sang peut être vomi. Saignement de la bouche ou du nez peut survenir.

Par inspiration:

Essoufflement possible avec sensation de brûlure dans la gorge. L'exposition peut provoquer une toux ou une respiration difficile.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

indisponible

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction:

Jet d'eau pulvérisée. Mousse résistante à l'alcool. Poudre d'extinction. Gaz carbonique.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

À la suite de la combustion ou de la décomposition thermique, des sous-produits réactifs sont créés qui peuvent devenir hautement toxiques et, par conséquent, peuvent présenter un risque grave pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers :

Selon l'ampleur de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des vêtements de protection complets et un équipement respiratoire individuel. Des installations et équipements d'urgence minimum doivent être disponibles (couvertures anti-feu, trousse de premiers soins portable,...) conformément à la directive 89/654/CE.

Dispositions supplémentaires :

Agir conformément au Plan d'Urgence Interne et aux Fiches d'Information sur les actions à entreprendre après un accident ou d'autres urgences. Détruire toute source d'inflammation. En cas d'incendie, réfrigérer les conteneurs de stockage et les réservoirs pour produits susceptibles d'inflammation, d'explosion ou de BLEVE en raison de températures élevées. Eviter de renverser les produits utilisés pour éteindre l'incendie dans un milieu aqueux.

SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Isoler les fuites à condition qu'il n'y ait pas de risque supplémentaire pour les personnes effectuant cette tâche. Protection personnelle l'équipement doit être utilisé contre tout contact potentiel avec le produit déversé (voir section 8). Évacuer la zone et garder à ceux qui n'ont pas de protection.

6.2 Précautions environnementales:

Évitez à tout prix tout type de déversement dans un milieu aqueux. Contenir le produit absorbé de manière appropriée dans

des récipients hermétiquement fermés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

C'est recommandé:

Absorber le déversement à l'aide de sable ou d'un absorbant inerte et le déplacer dans un endroit sûr. Ne pas absorber dans la sciure de bois ou d'autres absorbants combustibles. Voir article 13.

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir article 8

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

A.- Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité:

Se conformer à la législation en vigueur concernant la prévention des risques industriels. Garder les contenants hermétiquement fermés. Contrôler les déversements et les résidus, en les détruisant avec des méthodes sûres (section 6). Éviter les fuites du conteneur. Maintenir l'ordre et la propreté là où des produits dangereux sont utilisés

B.- Recommandations techniques pour la prévention des incendies et des explosions:

Le produit est ininflammable dans des conditions normales de stockage, de manipulation et d'utilisation. Il est recommandé de transférer à faible vitesse pour éviter la génération de charges électrostatiques pouvant affecter les produits inflammables. Consultez la section 10 pour plus d'informations sur les conditions et les matériaux à éviter.

C.-Recommandations techniques pour prévenir les risques ergonomiques et toxicologiques:

Ne pas manger ni boire pendant le processus, se laver les mains ensuite avec des produits de nettoyage adaptés

D.-Recommandations techniques pour prévenir les risques environnementaux:

En raison du danger de ce produit pour l'environnement, il est recommandé de l'utiliser dans une zone contenant des barrières de contrôle de la contamination en cas de déversement, ainsi qu'un matériau absorbant à proximité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A.- Mesures techniques pour le stockage:

Temp. Minimum: 15 °C

Température maximale : 35°C

Durée maximale : 12 mois

B.-Conditions générales de stockage

Éviter les sources de chaleur, de rayonnement, d'électricité statique et le contact avec les aliments. Pour plus d'informations, voir la sous-section 10.5

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

À l'exception des instructions déjà spécifiées, il n'est pas nécessaire de fournir une recommandation particulière concernant la utilisations de ce produit. PC21 : Produits chimiques de laboratoire.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle:

Non applicable

DNEL/PNEC :

Non applicable

8.2 Contrôles d'exposition:

A.-Mesures générales de sécurité et d'hygiène sur le lieu de travail/

:

<<Marquage CE>> conformément à la directive 89/686/CE. Pour plus d'informations sur les Equipements de Protection Individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, entretien, classe de protection,...) consultez la notice d'information fournie par le fabricant. Pour plus d'informations, voir la sous-section 7.1.

Toutes les informations contenues dans ce document sont une recommandation qui nécessite quelques précisions de la part des services de prévention des risques du travail car on ne sait pas si l'entreprise dispose de mesures supplémentaires.

B.- Protection respiratoire:

Masque filtrant pour les gaz et vapeurs Norme / CEN EN 405:2001+A1:2009

C.-Protection spécifique pour les mains:

Gants imperméables, 4 mil d'épaisseur, caoutchouc nitrile

D.-Protection oculaire et faciale:

Lunette avec verres panoramiques contre éclaboussures/projections

E.- Protection corporelle:

Vêtements de travail

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base :

Apparence: Liquide
Couleur: Transparent
Odeur: Caractéristique
Densité relative :0.96

9.2 Les autres informations:

Non applicable

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :

Aucune réaction dangereuse n'est attendue car le produit est stable dans les conditions de stockage recommandées. Voir rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique :

Chimiquement stable dans les conditions de stockage, de manipulation et d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Dans les conditions spécifiées, aucune réaction dangereuse entraînant des températures ou une pression excessive n'est attendue.

10.4 Conditions à éviter :

non applicable

10.5 Matières incompatibles :

Agents oxydants forts. Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux :

En cas de décomposition thermique ou d'incendie, des gaz et vapeurs potentiellement dangereux pour la santé peuvent se dégager.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Toxicité aiguë (ac. tox. 4) DRM ING Dangereux : Calculé

Schwere Augenschädigung/-reizung OPT Dangereux : Calculé

substances classées dangereuses par inhalation. Pour plus d'informations, voir la section 3.

- Corrosivité/Irritabilité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis car il ne contient pas

C- Contact avec la peau et les yeux (effet aigu) :

D- Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction) :

- Cancérogénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour les effets mentionnés. Pour plus d'informations, voir la section 3.

- Mutagénicité : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

- Toxicité pour la reproduction : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

E- Effets sensibilisants :

-

classé comme dangereux avec effets sensibilisants. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Respiratoire : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances

F- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

G- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée :

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

- Peau : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereuses pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

H- Danger par aspiration :

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis, car il ne contient pas de substances classées comme dangereux pour cet effet. Pour plus d'informations, voir la section 3.

Les autres informations:

Non applicable

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité :

Les informations expérimentales liées aux propriétés éco-toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité :

Légèrement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Aucun potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol :
Facilement absorbé dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB :
Non disponible

12.6 Autres effets indésirables :
Toxique pour les organismes aquatiques.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Type de déchets (Règlement (UE) n° 1357/2014) :

HP14 Ecotoxique, HP4 Irritant — irritation de la peau et lésions oculaires, HP13 Sensibilisant

Gestion des déchets (élimination et évaluation) :

Consulter le gestionnaire du service des déchets agréé sur les opérations d'évaluation et d'élimination conformément aux annexes 1 et 2 (directive 2008/98/CE). Comme sous 15 01 (2014/955/CE) du code et dans le cas où le conteneur a été en contact direct avec le produit, il sera traité de la même manière que le produit lui-même. Sinon, il sera traité comme un résidu non dangereux. Nous ne recommandons pas l'élimination dans les égouts. Voir paragraphe 6.2.

Réglementation relative à la gestion des déchets :

Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n°1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou étatiques relatives à gestion des déchets sont indiqués

Législation communautaire : Directive 2008/98/CE, 2014/955/UE, Règlement (UE) n° 1357/2014

ARTICLE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU : UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU :

Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(PROPYLIDYNETRIMETHANOL, PROPOXYLATED, REACTION PRODUCTS WITH

4.3 Classe(s) de danger pour le transport : 9

14.4 Groupe d'emballage : III

14.5 Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Pas de disposition particulière

ARTICLE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

ARTICLE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Législation relative aux fiches de données de sécurité :

Cette fiche de données de sécurité a été conçue conformément à l'ANNEXE II-Guide pour la compilation des fiches de données de sécurité du Règlement (CE) N° 1907/2006 (Règlement (CE) N° 2015/830)

Modifications liées à la précédente Fiche de Données de Sécurité qui concerne les modalités de gestion des risques. :

Non applicable

Textes des phrases législatives mentionnées à l'article 2 :

H315 : Provoque une irritation cutanée

H317 : Peut provoquer une réaction allergique cutanée

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Terme H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

Textes des phrases législatives mentionnées à l'article 3 :

Les phrases indiquées ne se réfèrent pas au produit lui-même ; ils ne sont présents qu'à titre informatif et se réfèrent aux composants individuels qui apparaissent dans la section 3

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur des sources, des connaissances techniques et la législation en vigueur au niveau européen et national, sans pouvoir garantir leur exactitude. Ces informations ne peuvent être considérées comme une garantie des propriétés du produit, il s'agit simplement d'une description des exigences de sécurité. La méthodologie et les conditions professionnelles pour les utilisateurs de ce produit ne relèvent pas de notre connaissance ou de notre contrôle, et il incombe en dernier ressort à l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires pour obtenir les exigences légales concernant la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination des produits chimiques. Les informations sur ces données de sécurité. La fiche fait uniquement référence à ce produit, qui ne doit pas être utilisé pour des besoins autres que ceux spécifiés.